Centre de Gestion du Gers
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Examen professionnel d'adjoint d'animation de 1ère classe

Mardi 23 mars 2010

Intitulé de l'épreuve :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.
(Durée 1 heure 30 – Coefficient 2).

Consignes aux candidats

Déroulement de l'épreuve.

- En premier lieu, les candidats doivent compléter la partie anonymat de leur copie et la coller.
- Aucun document personnel n'est autorisé sur la table durant le déroulement des épreuves.
- Seul le petit matériel d'écriture est autorisé sur la table de composition (stylos, crayons, gomme, règle, correcteur liquide) et le cas échéant une calculatrice non programmable.
- Les copies et feuilles de brouillon sont fournies par le Centre de gestion organisateur.
- Sont interdits entre les candidats, tout échange de calculatrices, matériel d'écriture, brouillons ou copies.
- Les téléphones mobiles doivent rester strictement éteints et rangés pendant la durée des épreuves.
- Lorsque la durée de l'épreuve est arrivée à expiration, les candidats en sont informés et sont invités à cesser d'écrire et à poser leur stylo. Le candidat continuant d'écrire s'expose à l'annulation de sa copie par le jury.
- Le jury peut, le cas échéant, décider l'exclusion immédiate de la salle de concours ou d'examen de tout candidat n'ayant pas respecté l'une des consignes.

Respect de l'anonymat.

- Il est demandé aux candidats de composer à l'encre bleue ou noire.
- Aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiales, nom de collectivité autres que ceux mentionnés le cas échéant dans les libellés de sujets, ne doit être portés sur la copie.
- Le jury veille au respect de la règle de l'anonymat. Tout signe distinctif constaté sur la copie entrainera l'attribution d'une note de zéro sur vingt.

Ramassage des copies.

- Le candidat doit remettre au surveillant une copie rendue anonyme par ses soins, même vierge de toute production, et doit obligatoirement signer la feuille d'émargement.
- Les candidats n'ayant pas émargé seront réputés ne pas avoir rendu leur copie.
- Les candidats rendant une copie accompagnée de plusieurs intercalaires sont invités à les insérer dans la copie et à préciser le nombre d'intercalaires dans la case de la copie prévue à cet effet.
- Les brouillons ne sont ni ramassés ni corrigés.

SUJET

Après avoir pris connaissance des documents joints (8 pages celle-ci incluse), répondez aux 5 questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

La qualité rédactionnelle et la présentation seront notées sur **2 points.**

Question 1 — 6 points

Vous travaillez dans un centre de loisirs tous les mercredis, le directeur vous demande de développer un projet d'animation pour les 8-12 ans, sur le thème des droits de l'enfant. Décrivez-le en 10 à 15 lignes.

Question 2 — 3 points

a) notée sur 2 points

Vous travaillez dans un centre de loisirs en temps périscolaire, et vous suspectez des maltraitances à un enfant. Quelle attitude avez-vous ? Quelles démarches faites-vous ?

b) notée sur 1 point

Citez deux organismes auxquels vous pourriez faire appel si vous constatez un enfant victime de maltraitances.

Question 3 : la C.I.D.E. — 2 points

a) Qu'est ce ?

b) Quand a-t-elle été adoptée ?

c) Par qui a-t-elle adoptée ?

d) Quels pays l'ont ratifiée ?

.../...

Question 4 **5 points**

A partir du document « Les droits de l'enfant, 20 ans après », construisez un tableau qui détaille les progrès accomplis en matière de respect des droit de l'enfant dans le monde depuis 20 ans, et les droits qui ne sont pas partout respectés.

Question 5 **2 points**

Quel est le rôle de l'UNICEF dans un Pays comme Haïti ?

Les 10 Droits fondamentaux de l'enfant

La Convention s'applique à tous les enfants, autrement dit à tout être humain de moins de 18 ans. Pour comprendre les grandes lignes de ce texte, voici les dix points clés à retenir.

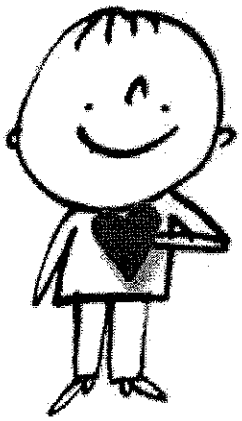

1/ Le droit à la vie

Les enfants doivent profiter des meilleures conditions pour leur développement, manger à leur faim, avoir un toit qui les protège.

2/ Le droit à la santé

Les enfants doivent pouvoir bénéficier du meilleur état de santé possible. Si l'enfant est malade, on doit lui donner des soins et des médicaments. S'il est porteur de handicap, il doit recevoir des soins et des accompagnements spécifiques.

3/ Le droit à l'éducation

Tous les enfants doivent pouvoir apprendre à lire et à écrire. Ils ont aussi droit aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques. En France, la scolarisation est obligatoire de 6 à 16 ans.

4/ Droit à la famille

L'enfant a le droit de vivre, dans la mesure du possible, avec sa famille. Si ses parents sont séparés ou divorcés, il a le droit de voir son père et sa mère même s'ils sont éloignés l'un de l'autre. Quand les parents se séparent, l'enfant peut exprimer le désir de vivre avec l'un ou l'autre de ses parents.

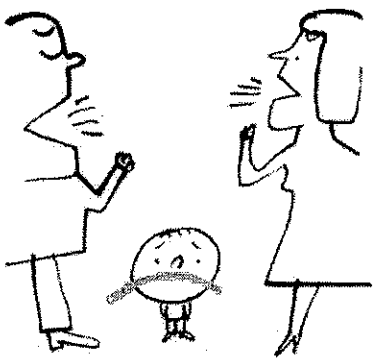

5/ Le droit à la protection contre le racisme et toutes formes de discrimination

Les enfants ont les mêmes droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou d'état de santé et quelle que soit l'origine de leurs parents.

6/ Le droit à la protection contre l'exploitation dans le travail

L'enfant ne doit pas faire un travail qui mette en danger sa santé, son développement ou sa scolarité. En dessous d'un certain âge, il ne doit pas travailler.

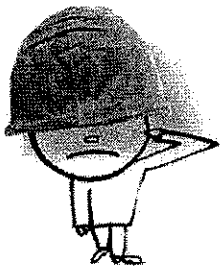

7/ Le droit à la protection contre la guerre et la privation de liberté

Aucun enfant ne doit faire la guerre. Les états ne doivent pas enrôler des enfants de moins de 15 ans dans leurs forces armées. Aucun enfant ne peut être torturé, condamné à mort, emprisonné à vie.

8/ Le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements

Les états doivent protéger et aider les enfants maltraités. Tout enfant doit savoir que son corps est à lui et qu'il doit être respecté. Personne ne peut acheter l'enfant, le vendre ou lui faire subir des violences...

9/ Le droit à une identité culturelle et religieuse

Tout enfant est une personne qui a le droit de pratiquer sa religion, apprendre la langue de ses parents, conserver ses traditions et avoir ses idées.

10/ Le droit à la liberté d'opinion et d'expression

Selon la Convention, tout enfant, capable de discernement, a le droit d'exprimer ses opinions dans le respect des personnes. Il peut ainsi penser librement mais aussi écrire, parler...

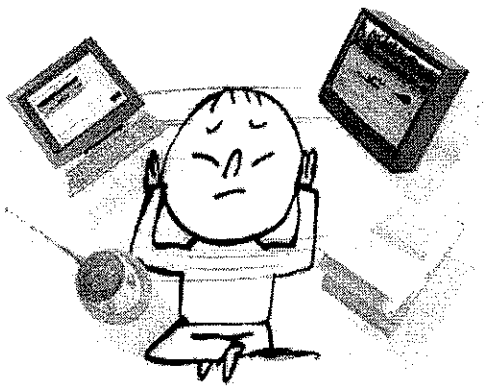

Les droits de l'enfants, 20 ans après
http:/www.droitsenfant.com/cide_20ans.htm - le 17/02/2010

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est le traité international le plus ratifié au monde. A l'exception notable des Etats-Unis et de la Somalie, tous les pays ont reconnu alors l'impératif d'apporter des soins et une attention particulière aux enfants en raison de leur vulnérabilité considérant que «*l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même* ». Vingt ans après, où en est-on ?

•Santé, des progrès mais peu mieux faire

Les progrès les plus significatifs depuis 1989 ont été réalisés dans le domaine de la santé. Pour autant, ils restent relatifs : en 2008, 9 200 000 enfants (au lieu de 14 millions en 1989) mouraient encore avant leurs 15 ans. Si nombre de maladies virales comme la rougeole, le tétanos ou bien encore la polio ont pratiquement été éradiquées, puisque le taux de mortalité des enfants pour ces épidémies a baissé de presque 90 % en vingt ans, il n'en est pas de même pour le SIDA. 2 millions d'enfants de par le monde l'on contracté et 35 % d'entre eux en meurent avant leurs 10 ans. Près de 90% de ces enfants vivent en Afrique subsaharienne où les médicaments, pourtant de plus en plus efficaces, tardent à arriver.

•Malnutrition et accès à l'eau potable : une situation dramatique

Le bilan, quoique meilleur qu'il y a vingt ans, reste dramatique : 4 millions d'enfants meurent avant 5 ans parce qu'ils sont mal nourris. Dans les pays en voie de développement, plus d'un milliard d'habitants n'ont pas accès à l'eau salubre et près de 3 milliards de personnes (plus de la moitié de l'humanité) ne sont pas équipées de systèmes d'assainissement. Près de 3 millions d'enfants meurent chaque année de maladies dues au manque d'hygiène et douze millions d'entre eux meurent victimes de pneumonie, de diarrhée et autres maladies évitables. Pourtant de simples mesures d'hygiène, d'accès à l'eau potable, d'alimentation suffisante ou d'allaitement maternel pourraient sauver de nombreuses vies.

•Les enfants au travail

Aujourd'hui, plus de 200 millions d'enfants travaillent dans le monde, exerçant des activités qui nuisent à leur développement mental, physique et émotionnel. Les enfants sont contraints de travailler parce que leur survie et celle de leur famille en dépendent. Le travail des enfants perdure, même là où il a été déclaré illégal, et il est souvent entouré d'un mur de silence, d'apathie et d'indifférence.

•Les enfants soldats

300 000 enfants dans 44 pays de la planète, dont certains n'ont pas plus de 8 ans, participent directement aux conflits. Ils sont soldats, démineurs, espions, porteurs, esclaves sexuels... Certains autres ont appris à tuer et à torturer. Si leur nombre global reste stable, les pays ayant recours aux services de ces gamins sont eux de plus en plus nombreux. Au moins deux millions d'enfants sont morts ces 10 dernières années à la suite de guerres déclenchées par des adultes. Des progrès sont cependant enregistrés grâce à une plus grande visibilité de la cause des enfants impliqués dans des conflits armés. L'adoption de normes plus strictes pour les protéger et améliorer l'assistance humanitaire constitue également des avancées.

•L'exploitation sexuelle des enfants

Pour le bon plaisir d'adultes sans scrupules plusieurs millions d'enfants et d'adolescents sont prostitués ou exploités sexuellement à travers le monde. Malgré une prise de conscience certaine, ce phénomène se développe et de nouveaux réseaux se créent notamment sur Internet. C'est avant tout un drame de pauvres. Même si l'on rencontre sur tous les continents des pédophiles, la très grande majorité des enfants prostitués et exploités sexuellement se trouvent dans les pays du tiers monde ou dans les catégories sociales très défavorisées des pays riches. La majorité de ces jeunes a entre 12 et 18 ans, mais certains ont à peine 8 ans et même des bébés sont parfois impliqués. Là aussi, de réels progrès ont été réalisés grâce notamment à un renforcement de l'arsenal répressif et des campagnes d'information en direction des enfants.

•L'Education, un levier majeur

Entre tous, l'éducation joue un rôle crucial. Car, même au milieu du chaos, elle peut restaurer un certain degré de stabilité et de normalité pour les enfants. Une amélioration sensible a été opérée depuis 20 ans et le nombre d'enfants non scolarisés est passé de 115 millions à 93 millions. L'écart entre le nombre de filles scolarisées et les garçons s'est considérablement réduit. Une amélioration qu'il faut cependant relativiser par le taux d'achèvement des études qui reste très insuffisant. L'éducation offre une occasion unique de transmettre aux enfants des messages de survie sur des questions aussi vitales que la prévention du sida et la sensibilisation aux dangers qui les menacent. L'éducation peut aussi permettre de semer la paix et la justice partout dans le monde.

•CIDE : 20 ans de progrès et d'illusions

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 a soulevé de grands espoirs et des promesses ont été faites aux enfants du monde. Ce texte a été un symbole, en mentionnant expressément que chaque être humain peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'enfant n'était plus un adulte en devenir, il était bel et bien un être humain, sujet de droits et de devoirs. 20 ans après, il reste beaucoup à faire pour que les droits des enfants deviennent une réalité. Promouvoir et défendre les droits des enfants, c'est tout d'abord créer les conditions sociales, économiques et culturelles afin que tous puissent y accéder. C'est à ce prix que les droits de l'enfant seront véritablement respectés. Il faudra donc encore beaucoup de volonté politique et d'acharnement individuel et associatif pour que les dirigeants de la planète débloquent enfin les moyens pour y parvenir.

unicef
unissons-nous pour les enfants

Survivre en Haïti : un combat quotidien pour les enfants

Publié le jeudi 23 mars 2006
Modifié le mercredi 19 août 2009

©UNICEF/HQ05-1906/Roger LeMoyne

« Il y a peu d'endroits dans le monde où il est plus difficile d'être un enfant en bonne santé, a déclaré Adriano González-Regueral, Représentant de l'UNICEF en Haïti. *Alors que Haïti ne recense que 2% des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes, il comptabilise 19% des décès d'enfants de moins de cinq ans dans la région. Il a de loin le taux de mortalité le plus élevé des moins de cinq ans, avec 117 enfants qui meurent pour 1000 naissances. »*

SOS Enfants : Haïti est la 2e étude de la série *SOS Enfants*, qui présente les principales difficultés auxquelles sont confronté les enfants des pays en crise. Elle rapporte que pour des milliers de jeunes Haïtiens, la vie est un combat quotidien. Dans les zones rurales, les enfants ne disposent d'aucun service de base ; ils doivent marcher pendant des heures rien que pour arriver au dispensaire le plus proche ou à une source d'eau. Dans les villes, la violence et la maltraitance les enferment dans un engrenage d'où il est quasiment impossible de sortir.

« Nous saluons l'engagement qu'a pris le nouveau Président Préval d'améliorer la vie des enfants de son pays, a affirmé M. González-Regueral. *Les dirigeants politiques peuvent favoriser le type de changements nécessaires pour qu'une éducation de base et des soins médicaux décents ne soient plus une question de chance pour les enfants mais deviennent la norme ».*

SOS Enfants : Haïti *détaille les menaces qui pèsent sur la santé et le bien-être des enfants haïtiens :*

- Soins de santé insuffisants : le taux de vaccination contre la rougeole (qui est hautement contagieuse et souvent mortelle) est bien plus bas en Haïti que dans le reste de la région, plus bas même qu'en Afrique subsaharienne. Un peu plus de la moitié des enfants sont vaccinés contre la rougeole. Deux tiers d'entre eux n'ont pas accès à des installations sanitaires de base.

- Dégradation de l'environnement : à peine 3% du pays sont encore couverts de forêts, ce qui aggrave considérablement les effets des tempêtes. On a déploré 3 000 victimes pendant la saison des ouragans, rien qu'en 2004.

- ***Scolarisation insuffisante :*** alors que l'éducation offre l'espoir d'une vie meilleure, de nombreux ménages ne peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école, car les frais scolaires sont trop élevés. Seuls 55% des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont scolarisés. La plupart des filles ne le sont que pour une moyenne de deux ans. Un tiers des adolescents de 15 à 24 ans est analphabète.

- ***Violence et maltraitance :*** il y a des milliers d'enfants des rues dans tout Haïti. Beaucoup d'entre eux sont obligés de se battre pour le compte de gangs ou de devenir membres de la sous-culture des « restaveks » qui vivent dans de véritables conditions de servage. Ils sont 300 000 enfants à travailler ainsi comme domestiques sans contrepartie monétaire. Les trois quarts de ces enfants sont des filles.

LES ACTIVITÉS DE l'UNICEF EN HAÏTI comprennent une aide à la vaccination de routine, l'amélioration de la nutrition, et des campagnes de rentrée des classes afin d'encourager la scolarisation des enfants. Les programmes de l'UNICEF en Haïti, qui a la plus forte population d'orphelins de la région, permettent d'aider les enfants qui ont perdu un de leurs parents ou les deux, ainsi que ceux que le VIH/SIDA a rendus vulnérables. L'UNICEF fournit aux ménages haïtiens des trousses sanitaires contenant des bidons d'eau, des tablettes de purification de l'eau et du savon qui font partie d'un ensemble de fournitures d'urgence.